

## Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

### Mise en œuvre de la plateforme interministérielle de formation à distance MENTOR

CTM - section spécialisée formation continue - 23 novembre 2021

Pour rappel, MENTOR est la nouvelle plateforme numérique de mutualisation interministérielle de e-formations initiée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Mentor s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe II du schéma directeur de la formation continue tout au long de la vie (SD-FPTLV) relatif à la transition numérique. L'objectif de cette plateforme est notamment de mutualiser des contenus digitaux de qualité entre ministères et de réduire les coûts de développement, de maintenance et d'hébergement au regard des différentes plateformes existantes.

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, les ministères sociaux et le ministère de la culture sont les trois ministères partenaires de la DGAFP dans la première phase de mise en œuvre du projet. Ouverte en juin 2021, MENTOR est désormais en cours de déploiement dans l'ensemble des ministères avec une cible finale de déploiement fixée à 2023.

Le rôle essentiel du digital s'est accru avec la sortie de crise sanitaire, l'évolution des modalités du travail, comme la croissance de l'offre de formation à distance proposée par les ministères.

#### **1. L'organisation de la mise en œuvre au sein du MAA**

---

En qualité de ministère partenaire, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'est engagé dès le démarrage du projet et a défini une organisation interne pour piloter ce projet.

L'administration de la plateforme est ainsi assurée par le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BF CDC), l'INFOMA et un comité de pilotage interne bimensuel. Ce dernier a été mis en place le 30 septembre 2021 avec pour missions de :

- définir le contenu éditorial au regard des priorités de formation et de la ligne éditoriale du ministère, des formations d'ores et déjà déposées sur la plateforme ainsi que la stratégie relative aux modalités d'apprentissage proposées par le ministère (présentiel, digital, hybride...);
- valider le déploiement technique et les priorités ministérielles. Des travaux ont ainsi été engagés au niveau interministériel afin de rendre MENTOR opérable avec RenoiRH-formation, développer ses fonctionnalités (nouvel outil de classe virtuelle, ajout d'une activité collaborative de nuage de mots) et mettre à disposition des données de reporting notamment au sein de l'espace dédié ou mutualisé.
- définir et valider l'accompagnement et la communication autour de la plateforme MENTOR.

Dans ce cadre, un circuit de validation a été mis en place pour valider les projets de e-formations envisagés et la migration sur MENTOR des e-formations déjà existantes sur des plateformes du MAA ou externes.

Un plan d'accompagnement dédié a été engagé à la rentrée, avec une information générique sur les modalités de création d'un compte et sur l'accès aux formations proposées puis la réalisation de présentations ciblées aux acteurs internes de la formation continue (DRAAF/DAAF, RLF, Ecoles).



Il sera suivi d'un plan de communication plus large qui sera mis en place en articulation avec la communication sur RenoiRH-formation afin de ne pas créer de confusion entre ces deux outils. Ce plan comprendra des publications sur l'Intranet du MAA, l'organisation d'un webinaire et des articles courts sur l'actualité relative aux nouvelles formations Mentor.

## **2. Les e-formations proposées par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation**

---

Chaque ministère dispose d'un espace « privé » accessible aux agents de sa communauté de travail et sur lequel il peut proposer une offre de formation transverse ou métier qui lui est propre.

Actuellement, 7 e-formations du MAA ont été déposées sur la plateforme MENTOR :

- « Gestionnaire de proximité RenoiRH - Spécificité MAA » et « Formateurs internes du MAA à RenoiRH-formation » ;
- « Comprendre et interpréter l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) en agriculture » pour les agents intervenants sur les politiques de réduction de produits phytopharmaceutiques ;
- « Concevoir et animer une classe virtuelle » (partagée sur tous les espaces dédiés) et « Accompagnement renforcé pour concevoir et animer une classe virtuelle » disponible uniquement sur l'espace dédié du MAA ;
- « Préparation au concours interne IAE ». Cette formation dispensée est en format hybride avec 40% en présentiel et 60% en digital ;
- « Sensibilisation à la présidence française de l'Union européenne : sa préparation et ses enjeux pour le MAA ». Ce webinaire diffusé le 20 octobre 2021 a réuni 338 participants et sera complété par un forum et une foire aux questions.

De nouvelles e-formations sont en cours d'élaboration dont « Gérer la formation des agents MAA sur RenoiRH-formation » (décembre 2021) ou « Sensibilisation à la médiation » qui aura vocation à être partagée sur tous les espaces dédiés (janvier 2022).

Des e-formations déjà existantes sur des plateformes digitales compléteront cette offre après un examen préalable et d'éventuels ajustements afin de s'inscrire pleinement dans la ligne éditoriale de MENTOR. Les plans de migration assortis de leur calendrier sont en cours d'élaboration par l'INFOMA et l'ENSV.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2021, les e-formations de l'espace MAA ont représenté 18 sessions pour 690 participants inscrits.

## **3. Les e-formations mutualisées proposées par les partenaires**

---

Au total, 38 modules de formation sont ouverts à tous les espaces dédiés dont 24 modules dans le domaine des ressources humaines (métiers RH ; hygiène, santé et sécurité au travail, accompagnement du développement professionnel).

Cette offre devrait s'enrichir, d'ici la fin de l'année 2021, de 18 nouvelles formations proposées notamment par l'INTEFP (Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et le MTES.

Le développement du contenu proposé sur la plateforme MENTOR s'accompagnera d'une réflexion au sein du MAA sur la stratégie et l'évolution de l'offre de formation selon ses différentes modalités d'apprentissage (présentiel, digital, hybride) afin de favoriser l'accès à la formation professionnelle et le développement des compétences des agents du MAA.